

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
DE PARIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

NOTES D'AUDIENCE

6

AUDIENCE DU 23 mai 2006 A 13H30

CHAMBRE N° : 17EME CHAMBRE

Président : Nicolas BONNAL  
Assesseur : Alain BOURLA  
Ministère Public : Alexandre AUBERT

Assesseur : Marc BAILLY  
Greffier : Martine VAIL

N° d'affaire : 0404723011

Mode de poursuite : Ordonnance de renvoi devant le  
tribunal correctionnel

Type d'audience : Première audience au fond

Publicité d'audience :

Prévenu : Alain FINKIELKRAUT

Né le : 30 juin 1949

à : 75 PARIS 16EME  
âge : 54 ans

de : Alain FINKIELKRAUT

et de : Laura POPS

domicile : 9 Rue Paul-Henri Thilloy  
92340 BOURG LA REINE

profession : professeur d'université  
nationalité : française  
situation de famille : marié

situation/emploi :  
déjà - jamais condamné  
nombre d'enfant(s) :

Prévention : DIFFAMATION ENVERS PARTICULIER(S) PAR PAROLE, ECRIT, IMAGE OU MOYEN AU  
DIOVISUEL, le 24 novembre 2003 et depuis temps non prescrit, à Paris et sur le territoire national

mesure(s) de sûreté :

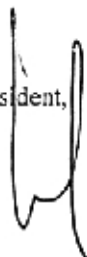
mode de citation :

mode de comparution : **comparant**

assisté de : **Me LAVAL ( conclusions)**

représenté par :

Le Président,



Le Greffier,



**PARTIE CIVILE** : MEyal SIVAN  
domicile : Chez Maître Antoine COMTE  
48 bis rue de Rivoli  
75004 PARIS

mode de citation :  
mode de comparution :

assisté de : **Me Antoine COMTE** représenté par :  
(conclusions)

DECISION DU TRIBUNAL **Cre**

**Délibéré au 27 juin 2006**

Déroulement des débats :

Le président constate la présence des deux parties assistées de leurs conseils,

Fait l'appel des témoins : constate que se présentent,

- cités par le prévenu :  
Adi Mordechai OPHIR  
François MASPERO  
Haim Nachman BRESHEETH
- cités par la partie civile :  
Claude LANZMANN  
Eli BAR NAVI  
Anny DAYAN épouse ROSENMAN

Me COMTE 2 témoins étant anglophones, j'ai fait appel à MME Nancy HUSTON, pour la traduction.

PRESTATION DE SERMENT DE Mme HUSTON

Le président invite les témoins à se retirer dans la salle des témoins.

Après s'en être assuré :

Le président Lecture de la prévention, rappel des faits, de la procédure, lecture des passages poursuivis :

*"C'est, si vous voulez, l'un des acteurs de cette réalité particulièrement pénible, particulièrement effrayante, l'antisémitisme juif qui sévit aujourd'hui (.) Autrement dit la haine de Eyal SIVAN à l'égard des juifs (.) L'attitude d'Eyal SIVAN est toute autre. les juifs qu'il déteste n'incarnent pas un*

Le Président,

Le Greffier,

*passé révolu à ses yeux, ils incarnent un présent révoltant (.) Il s'agit de les tuer, de les liquider, de les faire disparaître pour permettre la venue, l'avènement de l'émancipation de tous les hommes. (.) Mais attention, ceux qui nous cousent, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sur la poitrine une croix gammée, ont envie de revendiquer pour eux-mêmes l'étoile jaune."*

**Le président**            **Sur la fidélité de la retranscription de son intervention sui figure au dossier et qui était jointe à la plainte ?**

A FINKIELKRAUT            Je ne la conteste pas.

**Le président**            **Qui choisit les sujets : vous ou Ilana CECUREL?**

A.FINKIELKRAUT

C'est l'émission d'Ilana CECUREL Nous décidons ensemble deux jours avant des sujets que nous allons évoquer en fonction de l'actualité

Ce film je n'ai pas pu le voir jusqu'au bout, j'en ai vu environ 3h30 sur les 4h30.

**Le président**            **Connaissez-vous personnellement Eyal SIVAN?**

Je le connais mal, mais je l'avais invité il y a quelques années à mon émission sur FRANCE CULTURE, à l'occasion du film qu'il avait réalisé avec Rony BRAUMAN sur EICHMANN

**Le président**            **Sur les propos qui lui sont reprochés aujourd'hui ?**

J'ai vu ce film sur ARTE et j'ai trouvé le spectacle insoutenable. IL repose tout entier sur l'analogie entre le sort fait aux palestiniens de 1947 à nos jours et le destin des juifs sous le nazisme. C'est un plagiat constat du film de LANZMAN. Il présente le sionisme comme une escroquerie gigantesque et une entreprise génocidaire et les attentats suicides comme des actes de Résistance à une politique d'humiliation quotidienne. J'en ai conclu qu'une logique meurtrière était à l'oeuvre dans ce film.

La scène du coiffeur en est l'exemple le plus frappant, quelques scènes plus loin c'est l'intervention du sculpteur, pur produit du sionisme qui pleure à l'évocation de ce qui est arrivé à sa mère pendant la Shoah et à qui SIVAN dit "ça vous aide à comprendre" et qui répond "Je n'ai pas d'état d'âme". Autrement dit "la shoah a fabriqué des monstres!"

À la fin, lorsqu'il fait référence à "La banalité du mal" d'Hannah ARENDT. Or ce livre conclut sur la question de la peine de mort. Il y a une longue scène sur un palestinien devant des maisons détruites, qui explique devant la caméra complaisante qu'ils n'ont pas d'autres choix que les attentats suicides. Nous n'entendons pas de palestiniens qui sont contre la violence.

**Le président**            **Vous en déduisez que les deux cinéastes seraient partisans de tuer les juifs..**

Le HAMAS avait dans sa charte "Tout juif est une cible" Le film dit oui, tout juif est une cible, car Israël est un long crime. Cela revient à légitimer le passage à l'acte. C'est la responsabilité des cinéastes et la responsabilité

Le Président,

Le Greffier,